



Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17 rue Georges Bizet
26 000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Valence, le 14 mai 2020

Les Secrétaires Départementales
du SNUipp-FSU de la Drôme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DASEN de la Drôme

Objet : dépôt d'une alerte sociale départementale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale départementale.

Voici les motifs, qui concernent la crise sanitaire du COVID-19.

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a déclaré « A partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées. »

Le 14 avril, le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins affirme : « il n'y a pas d'explication médicale à déconfiner dans le milieu scolaire en premier ».

Le 24 avril, dans une note rendue publique par le Ministère de la Santé et des Solidarités, le Conseil scientifique Covid19 écrit qu'il « propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre » mais « qu'il prend acte de la décision politique de réouverture au 11 mai ».

Depuis ces annonces, de nombreuses incohérences et difficultés ont été dénoncées par les personnels :

- Le délai de réouverture des écoles était beaucoup trop court. Un ou deux jours de pré-rentree n'ont pas suffi à mettre en place le protocole sanitaire ministériel communiqué officiellement le 4 mai.
- De nombreuses incohérences ont été relevées entre les protocoles scolaires et les protocoles périscolaires pourtant écrits par le même ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (nécessité d'éviter les brassages de classes/autorisation d'effectuer des brassages de classe - interdiction de faire des jeux collectifs/autorisation de jouer au ballon à plusieurs...)
- La communication aux organisations syndicales du plan de reprise départemental le 11 mai à 17h est insultante pour celles-ci mais également pour l'ensemble des personnels du département. Les personnels de la Drôme n'ont pas attendu la première communication officielle départementale depuis le début du confinement pour se mettre au travail et préparer une rentrée hors du commun dans les établissements drômois.
- Alors que l'État doit être le seul garant du matériel de protection en quantité suffisante pour l'ensemble de ses agents, nous connaissons des situations très diverses dans le département. Des masques pédiatriques ont été reçus en nombre dans les écoles alors que la quantité de masques pour adultes ne va couvrir que quelques jours d'utilisation dans les écoles. Des lots de masques déconditionnés arrivent en circonscription pour distribution aux écoles avec des gants (les boîtes de gants ne sont pas stériles). Les masques stockés hors de leur emballage restent-ils utilisables ? Aucune traçabilité des lots n'est possible.



SNUipp 26

Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17 rue Georges Bizet
26 000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr

- Quand il y a les emballages des masques on peut lire : "Ces masques d'hygiène ne protègent pas le porteur contre l'inhalation de virus, bactéries, fines particules... Il est destiné à protéger l'autrui contre les postillons du porteur". Cet élément est particulièrement anxiogène pour les personnels.
- La note de la DGRH du 7 mai 2020 insiste « sur la nécessité de promouvoir davantage le rôle des personnels sociaux et de santé, au service des personnels les plus fragiles, des élèves et de leurs familles ». De l'avis du SNUipp-FSU 26, que ce soit pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles, il sera difficile de répondre aux préconisations de la DGRH avec les moyens départementaux actuels pour la médecine de prévention, le SMS et les RASED (1 psychologue scolaire pour 1493 élèves !). Concrètement, que sera-t-il mis en place dans notre département ?
- Malgré les discours officiels du gouvernement, du rectorat, de la direction académique et des inspecteurs de l'éducation nationale, les enseignants sont le plus souvent contraints de poursuivre le maintien du lien avec leurs élèves en distanciel alors qu'ils accueillent des élèves en présentiel.
- L'école s'est arrêtée le vendredi 13 mars, il est nécessaire de rappeler aux personnels que les progressions reprendront lorsque l'ensemble des élèves du département retrouveront le chemin de l'école.
- La question du travail des titulaires remplaçants dans le cadre actuel n'a pas été suffisamment questionnée et il faut arriver à des fonctionnements selon des arbitrages communs pour toutes les circonscriptions. De même, le travail des TRS dans 2, 3 ou 4 écoles est à interroger.
- La scolarisation des plus petits dans un cadre aussi anxiogène mériterait aussi un temps d'analyse afin de ne pas causer plus de dégâts que d'apports dans le développement psychoaffectif des enfants. (Question qui pourrait se poser pour des plus grands aussi.)
- Les conditions de travail des enseignant.es et des AESH vont être très dégradées dans l'application strictes des protocoles et l'impact sur la santé des personnel est à évaluer.

En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification » afin de préparer d'ores et déjà les modifications à venir fin mai des protocoles sanitaires. La liste ci-dessus est d'actualité avec peu d'élèves accueillis (1 sur 5 environ) mais des questions surviendraient si les écoles de la Drôme voyaient revenir des cohortes importantes par la suite : refus de certains élèves et priorités (en lien avec les SMA), ...

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, monsieur le directeur académique, en notre profond attachement au service public d'Education.

Les secrétaires départementales,

Amélie Chapapria

Anne-Sophie Garroté



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture